



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Session : 2024

CONCOURS : CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND
DEGRÉ
CONCOURS INTERNE À AFFECTATION
LOCALE EN GUYANE

Section MATHÉMATIQUES

Rapport présenté par Xavier Sorbe, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche,
président du jury

Conseils aux futurs candidats

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur les modalités du concours.

Des informations générales sur le métier d'enseignant (conditions d'accès, recrutement, carrière, etc.) sont données sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Le jury du CAPES interne et CAER de Mathématiques met à disposition des candidats et des formateurs un site spécifique :

<http://interne.capes-math.org>

Les épreuves orales de la session 2024 se sont déroulées du 8 au 11 avril 2024 dans les locaux du lycée Félix Eboué à Cayenne.

Le jury remercie l'équipe de direction et l'ensemble des personnels du lycée pour la qualité de leur accueil, ainsi que le rectorat de Guyane qui a facilité le bon déroulement du concours.

Table des matières

1. PRÉSENTATION DU CONCOURS	4
1.1 DEFINITION DES EPREUVES	4
1.2 PROGRAMME DU CONCOURS	5
1.3 COMPOSITION DU JURY	5
2. QUELQUES STATISTIQUES.....	6
3. ANALYSES ET COMMENTAIRES	7
3.1 ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE	7
3.2 ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	10
4. ÉNONCÉS DE L'ÉPREUVE ORALE.....	14
5. RESSOURCES NUMÉRIQUES À DISPOSITION DES CANDIDATS	17

1. PRÉSENTATION DU CONCOURS

Les conditions requises pour se présenter au concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane sont identiques à celles requises au Capes interne de droit commun.

Les candidats déclarés admis au concours sont obligatoirement nommés fonctionnaires stagiaires dans l'académie de Guyane.

1.1 Définition des épreuves

Les épreuves du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane sont identiques à celles du Capes interne de droit commun.

Arrêté du 25 janvier 2021 (MENH2033181A) fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

Section mathématiques

A. — Épreuve d'admissibilité (coefficient 1)

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

À compter de la session 2024, il revient au candidat d'attester sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;

- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

B. — Épreuve d'admission (coefficient 2)

Épreuve professionnelle : analyse d'une situation d'enseignement à partir de l'exploitation pédagogique d'un sujet soumis au candidat par le jury et comportant des documents de nature professionnelle : extraits de manuels scolaires, d'Annales d'examens, d'ouvrages divers de mathématiques, de travaux d'élèves, etc.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Le candidat se voit proposer deux sujets. Il choisit de traiter l'un des deux sujets.

Pendant sa préparation, le candidat a accès aux ouvrages de la bibliothèque du concours et peut, dans les conditions définies par le jury, utiliser des ouvrages personnels. Pendant le temps de préparation et pour l'exposé, le candidat dispose des outils numériques (ordinateur, calculatrices, logiciels) mis à sa disposition sur le lieu du concours.

Le candidat doit analyser les documents qui lui sont soumis conformément aux indications données par le jury et préciser l'utilisation qu'il en ferait dans la ou les situations qui lui sont indiquées. Il définit ses objectifs ; expose les modalités et la progression ; propose des exercices ; explique les résultats attendus. Il inclut dans son exposé les outils numériques de son choix en fonction de leur pertinence pour le sujet traité.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée. Lors de l'entretien, le candidat est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques, notamment ceux relatifs aux outils numériques. Le jury peut également demander la résolution d'un exercice proposé par le candidat et inviter celui-ci à replacer, dans la progression des programmes de collèges et de lycées, un thème mathématique évoqué. L'entretien peut s'étendre à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum).

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

1.2 Programme du concours

Le programme de l'épreuve d'admission est constitué des programmes de mathématiques en vigueur au collège et dans les lycées d'enseignement général et technologique.

1.3 Composition du jury

Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section Mathématiques, a été constitué pour la session 2024 de 10 personnes (5 femmes et 5 hommes), qui ont été nommées par un arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 11 décembre 2023.

2. QUELQUES STATISTIQUES

Pour la session 2024, 8 postes ont été offerts au concours (arrêté [MENH2329089A](#) du 11 décembre 2023).

48 candidats s'étaient inscrits à cette session, parmi lesquels seulement 24 ont retourné leur dossier de RAEP avant la date limite.

Les notes attribuées au dossier de RAEP vont de 4 à 13 sur 20.

Le jury a prononcé l'admissibilité de 21 candidats.

Tous les candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale d'admission.

Les notes de cette épreuve vont de 4,3 à 20 sur 20.

À l'issue de la délibération d'admission, le jury a décidé de pourvoir les 8 postes offerts (moyenne du dernier admis : 11,77) et a inscrit trois candidats sur une liste complémentaire (moyenne du dernier sur cette liste : 9,20).

3. ANALYSES ET COMMENTAIRES

Les candidats pourront aussi lire avec profit les commentaires des rapports du jury du CAPES interne de droit commun.

3.1 Épreuve d'admissibilité

3.1.1 Généralités

Attendus

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) permet au candidat de témoigner de son expérience et de son implication dans l'exercice de son métier, ainsi que de valoriser sa réflexion pédagogique et didactique sur la discipline qu'il se destine à enseigner.

Le jury évalue le dossier du candidat selon le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

L'authenticité et la sincérité du propos sont des qualités attendues.

Le respect des contraintes formelles (mise en page, dactylographie, nombre de pages) ainsi que la maîtrise de la langue sont également pris en compte.

Constats et conseils

Les consignes sur la forme sont généralement respectées.

La présentation des dossiers est aérée. On relève peu d'erreurs d'orthographe.

Les dossiers sont assez bien structurés et le plus souvent agréables à lire.

Certains cependant ne respectent pas le nombre de pages attendu pour chaque partie.

Le candidat a intérêt à renvoyer aux annexes dès que nécessaire afin que le correcteur comprenne mieux l'analyse qu'il développe.

Pour faciliter la lecture des dossiers il est conseillé aux candidats :

- d'annoncer le plan de leur présentation ;
- de s'assurer de l'intérêt des annexes (éviter les pages de textes officiels et privilégier des productions d'élèves, des traces de cours construites avec les élèves) ;
- faire le lien entre le contenu du dossier RAEP et ces annexes ;
- montrer en quoi ces annexes sont utiles et alimentent la réflexion du candidat.

La présence d'écrits mathématiques est appréciée par le jury.

3.1.2 Parcours professionnel

Attendus

Dans cette première partie le candidat est invité à présenter, en deux pages maximum, son parcours professionnel et à décrire son expérience dans les domaines de l'enseignement ou de la formation continue.

Les éléments du dossier doivent permettre d'en évaluer le bien fondé.

Le jury valorise les candidats qui expliquent clairement en quoi leur parcours professionnel leur a permis d'acquérir des compétences adaptées à l'enseignement des mathématiques.

Constats et conseils

La motivation du choix du métier est en général bien explicitée. Toutefois, certains candidats restent flous à propos de leurs études et de leur parcours professionnel, ce qui ne joue pas en leur faveur.

Il convient notamment de présenter clairement les diplômes validés et les concours réussis.

Cette année, les candidats ont mieux valorisé les actions, projets, dispositifs dans lesquels ils se sont investis. De façon générale, il ne faut pas hésiter à être explicite sur les actions menées en établissement et le niveau d'implication, ainsi que sur les formations suivies.

Il est également judicieux de mettre en évidence les remises à niveau ou les approfondissements suivis en mathématiques, en particulier pour les candidats issus d'une autre discipline.

S'il est compréhensible que le candidat se valorise en faisant part de ses réussites, il est aussi intéressant qu'il fasse partager ses réflexions sur des difficultés qu'il a pu rencontrer.

3.1.3 Une réalisation pédagogique significative

Attendus

Dans cette seconde partie du dossier, qui comporte six pages au maximum, le candidat analyse une réalisation pédagogique qu'il a mise en œuvre.

Il doit préciser le niveau d'intervention et justifier le choix de la démarche, des supports et des activités. L'articulation entre les différents temps d'enseignement doit être explicitée, de même que les méthodes pédagogiques mobilisées et les évaluations mises en œuvre.

Il est important de préciser l'activité des élèves.

Le langage spécifique de la discipline doit être utilisé de façon correcte.

Si son parcours ne lui permet pas de présenter une expérience d'enseignement des mathématiques dans l'enseignement secondaire, le candidat doit expliquer les raisons de ce nouveau choix de carrière et sa préférence pour cette discipline.

Dans cette partie, le candidat peut joindre une ou deux pièces qu'il juge pertinentes comme un plan de séquence, un document pédagogique conçu pour les élèves, un exercice, une évaluation, une copie corrigée, une transcription d'oral, un programme de travail personnalisé, etc.

Quelle que soit la réalisation retenue par le candidat, le jury apprécie la pertinence du choix au regard des enjeux disciplinaires et des programmes de mathématiques.

Le jury est sensible à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée. Il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

Constats et conseils

Le jury a apprécié les efforts produits dans la plupart des dossiers pour tenir compte des rapports des sessions précédentes du CAPES interne de droit commun.

Peu de dossiers comportent des erreurs mathématiques.

Les compétences sont souvent intégrées à la séance et à l'évaluation. Il est conseillé de se renseigner sur ce qui est couramment attendu dans les analyses *a priori* et *a posteriori*, de sorte que celles-ci ne soient pas superficielles et permettent une analyse complète de l'activité.

Le candidat a intérêt à analyser finement les productions des élèves en se questionnant sur les erreurs commises et ce qui en est la cause. À quelle mauvaise conception de l'élève renvoient-elles ? Ces erreurs remettent-elles en cause les choix didactiques de l'enseignant ?

Certains candidats produisent des analyses trop générales (*les élèves ont compris telle notion ou ont échoué sur telle autre, etc.*), ce qui ne leur permet pas de mettre en avant leur réflexion professionnelle.

Au moins une séance doit faire l'objet d'une analyse en profondeur. On gagne pour cela à insérer des productions d'élèves suffisamment lisibles, de façon à attester de la maîtrise de certaines compétences du référentiel.

Trop peu de descriptifs de séances se concluent par une trace écrite explicitée dans le RAEP.

Il est important de faire clairement apparaître dans le RAEP des éléments de l'activité décrite ainsi que la trace écrite faisant suite à cette activité telle qu'elle a été notée dans les cahiers.

Le jury apprécie des séances didactiquement riches en contenus mathématiques de façon à dépasser certains clichés.

La prise en compte de la diversité des élèves, l'étayage envisagé ainsi que les pistes de remédiation ont toute leur place dans les analyses proposées. Il semble incontournable de mentionner la différenciation prévue dans le cadre de la séance développée.

Il est conseillé au candidat de s'interroger sur le sens des compétences des programmes et de veiller à ce que celles-ci soient évoquées de façon pertinente.

Les enseignants issus de disciplines autres que celle du concours ne doivent pas se contenter d'une présentation où les mathématiques se limitent à l'accompagnement d'une autre discipline. Ils doivent veiller à centrer la séquence présentée sur les mathématiques et sur leur didactique.

Les candidats qui ne sont pas enseignants ont tout intérêt à se rapprocher d'un établissement scolaire afin d'observer des séances assurées par des enseignants du secondaire.

Les sources utilisées ne sont pas toujours bien précisées. Il convient de les citer clairement.

Il est tout à fait possible d'adapter les ressources à sa classe, à sa vision propre de la situation d'enseignement.

Le jury encourage les candidats à prendre appui sur d'autres productions que des manuels scolaires (par exemple les documents ressources figurant sur le site [Éduscol](#), les sites académiques, les productions des IREM, les rapports du CAPES interne, etc.).

Le jury a constaté que les outils numériques sont peu utilisés dans les réalisations pédagogiques.

Comme pour le parcours professionnel, il est conseillé de terminer par une conclusion suffisamment soignée. Celle-ci doit permettre de faire un bilan de la réalisation pédagogique.

3.2 Épreuve orale d'admission

Cette épreuve est organisée en deux temps.

- Préparation (2 heures)

Le candidat choisit un sujet parmi les deux qui lui sont proposés ; ceux-ci peuvent se situer au niveau collège ou au niveau lycée ou bien aux deux niveaux à la fois. Il peut à tout moment changer de sujet. Il dispose d'un poste informatique sur lequel il peut consulter les programmes de l'enseignement secondaire, les documents ressources associés et des manuels numériques. Il peut également utiliser des logiciels (liste donnée en annexe) et dispose d'une clé USB pour sauvegarder son travail.

Le candidat peut utiliser ses propres documents papier (manuels, photocopiés, manuscrits, etc.).

Du brouillon est fourni. Le candidat doit apporter son petit matériel (crayons, stylos, règles, compas, etc.).

Outre les réponses orales aux questions posées dans le sujet, il est vivement conseillé au candidat de préparer la résolution des exercices qu'il envisage de présenter.

- Interrogation (1 heure et 15 minutes maximum)

Le candidat apporte en salle d'interrogation, les sujets, son brouillon et la clé USB. Il n'apporte pas les documents papier personnels qui n'ont pas été élaborés durant la préparation, ni les ouvrages papier. L'épreuve est composée de deux parties : un exposé du candidat de trente minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury d'au maximum quarante-cinq minutes.

Lors de l'entretien, dix minutes sont réservées à un échange sur le dossier de RAEP établi pour l'épreuve d'admissibilité. Le jury dispose d'un exemplaire de ce dossier dont il a pris préalablement connaissance.

Aucun document écrit n'est demandé au candidat. Les salles d'interrogation sont équipées d'un poste informatique configuré comme ceux des salles de préparation. Le candidat dispose d'un tableau et d'un vidéoprojecteur pour exposer des réponses aux questions figurant dans le sujet.

Les candidats peuvent être interrogés à propos des programmes de mathématiques en vigueur dans les collèges et lycées d'enseignement général et technologique et sur toutes les notions y figurant. On trouve fréquemment dans les sujets de niveau collège une question sur un prolongement au lycée et dans les sujets de niveau lycée une question sur les prérequis du collège.

Lors de la session 2024, tous les candidats ont utilisé le vidéoprojecteur pour leur présentation.

Cette année, compte tenu de la situation sanitaire, l'accueil d'auditeurs souhaitant assister aux interrogations n'était pas autorisé.

3.2.1 L'exposé

Il est impératif de bien lire le sujet et de répondre à toutes les questions le plus précisément possible. L'exposé peut être de bonne qualité avec une durée inférieure à trente minutes. Le temps inutilisé n'est pas reporté sur l'entretien.

Le jury apprécie les présentations prenant appui sur un diaporama qui permet de structurer l'exposé à partir d'un plan prédéfini. Cependant, beaucoup de candidats passent trop de temps de préparation pour élaborer un diaporama soigné et trop complet : il est possible de ne pas saisir la correction de l'exercice proposé par le jury. On attend pour cette question que le candidat montre ses capacités orales et il est souvent préférable d'écrire la correction au tableau.

Savoir se détacher de ses notes, parler clairement, utiliser un diaporama et le tableau de manière cohérente sont des atouts majeurs.

Le candidat doit s'exprimer dans une langue correcte, en intégrant au mieux le langage mathématique dans ses explications.

Les réponses aux différentes questions posées doivent être à la fois mathématiquement rigoureuses, pertinentes et concises.

Le jury relève une bonne connaissance des compétences à développer chez les élèves du secondaire, même si la compétence « modéliser » a semblé plus difficile à cerner.

Il s'agit de contextualiser les compétences développées chez les élèves et de ne pas se contenter d'une énumération ou de vagues concepts généraux. Un professeur doit pouvoir, à la lecture d'un exercice, savoir quelles compétences celui-ci permet de développer.

Certains candidats ont géré très efficacement leur diaporama en projetant par exemple les descriptifs des compétences mathématiques pour s'y référer brièvement et de manière pertinente lorsque nécessaire.

La mise en œuvre en classe, lorsqu'elle est abordée, donne lieu trop souvent à une description superficielle ou stéréotypée. Une telle demande ne fait pas référence à une « bonne réponse » mais appelle une justification des choix pédagogiques. Il est conseillé d'expliquer en quoi la mise en œuvre proposée est intéressante en lien avec les objectifs de formation et le sujet proposé. Les candidats qui utilisent leur expérience avec leurs propres élèves fournissent très souvent des réponses intéressantes.

Les prérequis et les objectifs de l'exercice proposé en permettent l'analyse. Si en général les prérequis sont correctement mis en avant par les candidats, les objectifs sont moins clairement énoncés. Cet aspect est à renforcer.

Les travaux d'élèves proposés dans le sujet doivent faire l'objet d'une analyse. Le jury regrette souvent des analyses superficielles ne permettant pas une synthèse correcte quant aux points à renforcer et aux étayages possibles. Il s'agit d'étudier les réussites comme les erreurs. Les candidats doivent essayer d'identifier et analyser les causes possibles de ces erreurs et souligner le niveau de maîtrise des compétences des élèves.

La réussite de la correction de l'exercice présentée au jury ou à une classe de niveau donné repose sur les compétences disciplinaires du candidat mais également sur son aptitude à transmettre ses connaissances.

Si la correction demandée est à présenter comme devant une classe, le candidat doit se positionner en tant que professeur devant des élèves.

L'utilisation du tableau ou du vidéoprojecteur est importante dans cette question car elle préfigure la trace laissée dans le cahier des élèves. Des progrès restent à faire dans ce domaine, notamment en termes de rigueur dans les écrits mathématiques.

Trop peu de candidats ont su faire l'exercice proposé ce qui dénote une fragilité disciplinaire.

Très peu de candidats ont utilisé des logiciels pour illustrer leur correction ou l'ont fait à mauvais escient : figure qui se révèle non dynamique sur Geogebra ou mal tracée, outils de programmation tels Python ou Scratch pas exploités. Quelques candidats ont utilisé le tableur de manière pertinente.

La dernière question posée demande systématiquement au candidat de proposer un exercice afin d'illustrer un thème. Le choix de cet exercice doit être motivé et sa correction être évidemment à la portée du candidat.

Certains candidats n'ont pas proposé d'exercice, évoquant une mauvaise gestion de leur temps de préparation. D'autres ont inventé des énoncés d'exercices qui se sont révélés être faux.

Cette question doit être préparée avec soin, car elle permet au jury d'apprécier le candidat dans son activité d'élaboration du travail des élèves. L'exercice proposé doit répondre aux critères imposés par le sujet. Il ne s'agit pas seulement de recopier ou de projeter l'énoncé d'un exercice mais bien d'en préciser l'objet, d'en motiver le choix de manière convaincante et argumentée.

Il peut être judicieux et formateur de se constituer durant la préparation au concours un panel d'exercices.

3.2.1 L'entretien

L'entretien s'appuie dans un premier temps sur l'exposé que vient de faire le candidat. Les questions posées par le jury sont destinées à faire préciser certains points. Il ne s'agit en aucun cas de poser des questions pièges ou de chercher à déstabiliser le candidat mais de se donner des moyens d'appréciation et d'évaluation. Le candidat doit s'attendre à des demandes d'approfondissement, d'éclaircissement ou encore à des questions très simples pour s'assurer de la cohérence de son propos. Les candidats doivent prendre le temps d'écouter les questions et de réfléchir avant d'y répondre. Le jury n'attend pas de réponse immédiate ; un temps de recherche au tableau s'avère souvent nécessaire. Rectifier ses éventuelles erreurs suite au questionnement du jury témoigne d'une appréciable réactivité qui sera utile dans l'exercice du métier de professeur. Le langage utilisé lors de cet échange doit être le plus rigoureux possible et le propos doit être fondé. Si une question n'a pas été comprise, le candidat peut demander au jury de la reformuler. L'aisance dans la communication est primordiale. S'expliquer clairement et avec conviction laisse présager de relations fructueuses avec les élèves.

Les dernières minutes sont consacrées au dossier de RAEP remis par le candidat lors des épreuves d'admissibilité. Le dossier à disposition du jury n'est pas remis au candidat durant son temps de préparation. Celui-ci doit se souvenir de la séquence qu'il a exposée dans son dossier de RAEP et en maîtriser le contenu didactique, pédagogique mais aussi scientifique. Le jury peut souhaiter par exemple que des précisions soient apportées sur le dossier que ce soit sur l'analyse didactique ou bien encore pour revenir sur des notions mathématiques en lien avec la séquence choisie. Ces dernières minutes permettent au jury de compléter son point de vue sur le candidat.

Constats et conseils

Le contenu des programmes de collège est en général assez bien connu ainsi que la progressivité globale des programmes tout au long des études secondaires. La connaissance des programmes du lycée d'enseignement général et technologique est à renforcer.

Le jury déplore des lacunes disciplinaires à ce niveau. Il est rappelé que toutes les notions présentes dans les programmes du collège et du lycée général et technologique figurent au programme du concours. Les candidats ne doivent pas se limiter au niveau auquel ils enseignent. Un effort est nécessaire pour renforcer les connaissances disciplinaires au moment de la préparation au concours. Certains candidats restent fragiles notamment sur les connaissances du collège comme les pourcentages, la géométrie et sur les connaissances du lycée comme les ensembles de nombres, les fonctions autres que les fonctions affines ou polynomiales du second degré.

Lors de cet entretien, le candidat doit être capable de mener rapidement et efficacement des calculs sans noter toutes les étapes, en n'omettant pas les connecteurs logiques.

L'activité mathématique d'un enseignant de mathématiques ne se limite pas à savoir faire des exercices conformes au programme, ou encore à appliquer des procédures de calcul. Le candidat doit savoir énoncer des définitions, des propriétés ou des théorèmes en lien avec le sujet traité. Il doit également être capable de changer le niveau de résolution d'un exercice, mais aussi connaître les différents types de raisonnement mathématique. Il doit pouvoir répondre à des questions sur le sens, l'origine et l'utilisation des notions au-delà de la procédure mise en jeu. Il ne s'agit pas de dériver des fonctions sans savoir ce qu'est le nombre dérivé ou de résoudre des équations ou des inéquations sans connaître quelles sont les propriétés des opérations utilisées.

Le jury souligne que si les candidats répondent pour la plupart correctement à des questions sur l'utilisation du théorème de Pythagore ou de Thalès, ils ne maîtrisent pas toujours les fondements de la discipline.

Il est attendu des candidats qu'ils connaissent les différents statuts de la lettre et du signe égal, qu'ils utilisent à bon escient les connecteurs logiques, qu'ils sachent faire la différence entre équation et

fonction ou entre fonction et représentation graphique, qu'ils soient capables d'énoncer la réciproque ou la contraposée d'une proposition, etc.

Bien entendu, les exemples donnés dans les paragraphes précédents ne constituent pas une liste exhaustive des points à travailler. Ils sont mentionnés pour aider les futurs candidats dans leur travail de préparation au concours.

Il convient de souligner que les connaissances disciplinaires n'étant pas validées par l'épreuve écrite, elles sont testées avec beaucoup d'attention lors de l'épreuve orale.

Les logiciels les plus fréquemment utilisés demeurent le tableur puis Geogebra.

Le tableur est globalement bien utilisé.

En revanche, l'utilisation d'un langage de programmation comme Scratch ou Python a été inexistante lors de cette session bien que figurant aux programmes de collège et de lycée.

4. ÉNONCÉS DE L'ÉPREUVE ORALE

Voici deux exemples de sujets proposés lors des épreuves orales de la session 2024.

Pendant l'exposé le candidat dispose de son brouillon. Il peut écrire au tableau ou utiliser un support numérique. Le jury peut l'interroger sur l'ensemble des notions figurant aux programmes de collège et de lycée.

Sujet 1

Une enseignante a proposé à des élèves de collège l'exercice figurant en annexe 1.

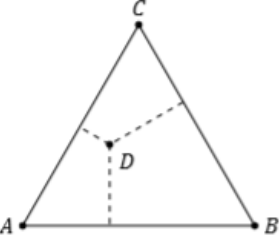
1. Analyser les productions des deux élèves au regard des compétences « Chercher » et « Communiquer ».
2. Proposer des pistes de différenciation afin de permettre à des élèves en difficulté de s'engager dans la résolution de cet exercice.
3. Exposer une correction de l'exercice, qui devra s'inspirer de la production de l'élève 2.
4. Présenter l'énoncé d'un exercice de niveau lycée sur le thème des « Aires », faisant appel à la notion de fonction. Préciser les compétences principalement visées par cet exercice.

Annexe 1

Énoncé

On place un point à l'intérieur d'un triangle équilatéral. Que peut-on dire de la somme des distances de ce point aux trois côtés du triangle ?

Annexe 2

Productions d'élèves
<p><u>Élève 1</u> J'ai réalisé la figure avec Géogebra et j'ai trouvé que la somme des distances demandée vaut 3,464 cm.</p>  <p>La somme cherchée vaut : 3.464</p>
<p><u>Élève 2</u> Je considère un triangle équilatéral ABC et un point M à l'intérieur du triangle. Les triangles AMB, BMC, CMA forment l'aire du triangle ABC. J'appelle h la distance entre M et un côté et H la hauteur du triangle. Alors :</p> $\text{Aire} = 3 \times \frac{\ell \times h}{2} \text{ et } \text{Aire} = \frac{\ell \times H}{2}.$ <p>On peut conclure que la distance du point M aux côtés du triangle est le triple de la hauteur du triangle.</p>

Sujet 2

Un enseignant a proposé à des élèves l'exercice donné en annexe 1.

1. Analyser les productions d'élèves données en annexe 2. On mettra en évidence leurs réussites et leurs éventuelles erreurs. On précisera en particulier l'accompagnement qui pourrait leur être proposé.
2. Présenter une correction des questions b et c telle qu'on pourrait l'exposer devant une classe de terminale. On apportera un soin particulier à la trace écrite au tableau.
3. Proposer un exercice, de niveau lycée ou de niveau collège, sur le thème de la prise d'initiative. On motivera le choix de cet exercice.

Annexe 1

Énoncé

f désigne une fonction définie sur \mathbb{R} , strictement positive, dérivable et dont la dérivée est également strictement positive. Le plan est rapporté à un repère orthonormal $(O; \vec{i}, \vec{j})$.

C_f désigne la courbe représentative de la fonction f dans le repère $(O; \vec{i}, \vec{j})$.

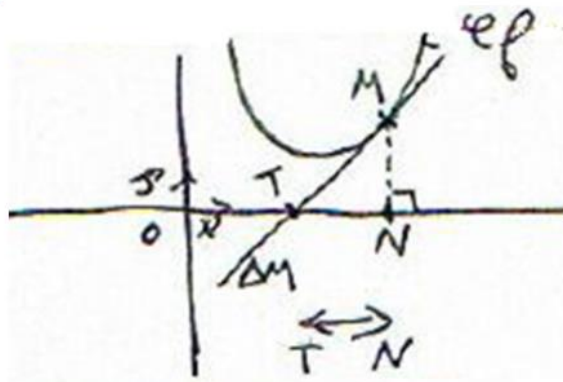
Pour tout point M appartenant à la courbe C_f , on note N le projeté orthogonal de M sur l'axe des abscisses et T le point d'intersection de la tangente en M à C_f , avec l'axe des abscisses.

1. Proposer une représentation de la situation.
2. Dans cette question, on suppose que f est la fonction exponentielle.
Que peut-on dire de la distance TN ?
3. Dans cette question, on note f_k la fonction définie sur \mathbb{R} par $f_k(x) = \exp(kx)$, avec k un réel strictement positif.
Déterminer k tel que la distance TN soit égale à 2.

Annexe 2

Élève 1

1.



2. On peut dire à l'aide de GeoGebra que $TN=1$ cm.

Élève 2

2. La fonction exponentielle peut représenter la situation mais aussi les fonctions $\exp(kx)$. Le point M a pour coordonnées $(t; e^t)$. L'équation de la tangente au point M à la courbe \mathcal{C}_f a pour équation $\Delta(M) : y = f'(x)(x - t) + f(x)$. Or T appartient à cette tangente et à l'axe des abscisses donc $e^x(x - t + 1) = 0$ soit $x_T = t - 1$. On en déduit que $x_N - x_T = 1$.
3. Il suffit de résoudre l'équation $TN = 2 \dots$

5. RESSOURCES NUMÉRIQUES À DISPOSITION DES CANDIDATS

Lors de la session 2024, les candidats disposaient sur les ordinateurs des ressources suivantes.

Textes officiels

- référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- socle commun de connaissances de compétences et de culture ;
- programmes de Mathématiques des classes de collège et de lycée ;
- documents ressources pour le collège et le lycée général et technologique issus du site [Éduscol](https://www.eduscol.education.fr/).

Manuels numériques

Le jury remercie les éditeurs ayant mis gracieusement leurs manuels à la disposition du concours.

BELIN

- Delta : 6e (2016), cycle 4 (2016)
- Métamaths : 2de (2019) et 1re spécialité (2019)
- Cahier Python pour les maths en 2de (2020)
- Enseignement scientifique 1re (2019)
- Enseignement scientifique Terminale (2020)

BORDAS

- CQFD : 1re spécialité (2019)
- Indice : 2de (2019), 1re spécialité (2019), 1re séries technologiques (2019), Terminale mathématiques complémentaires (2020), Terminale spécialité (2020), Terminale séries technologiques, enseignement commun et spécialité STI2D/STL (2020)
- Myriade : 6e cycle 3 (2016), cycle 4 (2016)
- Enseignement scientifique 1re (2019), Enseignement scientifique Terminale (2020)

DELAGRAVE

- BTS Industriels (B, C et D) (2014)
- Algomaths : 1re séries technologiques enseignement commun et spécialité STI2D/STL (2019), Terminale séries technologiques enseignement commun et spécialité STI2D/STL (2020)

DIDIER

- Mathsmonde : 6e cycle 3 (2017), cycle 4 (en un volume) (2016)
- Math'x : 2de (2019)
- Enseignement scientifique 1re (2019)

FOUCHER

- Sigma : 1re séries technologiques (2019), Terminale séries technologiques enseignement commun et spécialité STI2D/STL (2020)
- Sigma BTS : BTS CG (2015), Mathématiques pour l'informatique BTS SIO (2014), BTS Industriels Tome 1 groupement A (2002), BTS Industriels Tome 2 groupement A (2002), BTS Industriels Tome 1 Analyse et algèbre groupements B, C et D (2014), BTS Industriels Tome 2 Statistique et probabilités groupements B, C et D (2014)

HACHETTE

- Déclic : Déclic 2de (2019), Déclic 1re (2019), Terminale mathématiques complémentaires (2020)
- Phare : 6e (2016), 5e (2016)
- Kiwi cycle 4 (2016)
- Mission Indigo : cycle 4 5e (2016), cycle 4 4e (2016), cycle 4 3e (2016)
- Barbazo : 2de (2019), 1re spécialité (2019), Terminale spécialité (2020), mathématiques complémentaires (2020)

- Calao : 1re séries technologiques mathématiques enseignement commun et spécialité STI2D/STL (2019), Terminales STI2D/STL Mathématiques enseignement commun et spécialité (2020)
- Enseignement scientifique 1re (2019), Enseignement scientifique Terminale (2020)
- BTS : Mathématiques groupement A (2006), Mathématiques groupement B, C et D (2006)

HATIER

- Dimensions : 6e cycle 3 (2016), 3e année du cycle 4 (2016), cycle 4 (2016)
- Variations : 2de (2019), 1re spécialité (2019), Terminale spécialité (2020)
- Enseignement scientifique 1re (2019), Enseignement scientifique Terminale (2020)

MAGNARD

- Delta Maths : 6e (2016), cycle 4 (2017)
- Sésamath : cycle 4 (2016), Terminale spécialité (2020), mathématiques complémentaires (2020), mathématiques expertes (2020)
- Maths : 2de (2019), 1re (2019)
- Enseignement Scientifique 1re (2019), Enseignement scientifique Terminale (2020)

NATHAN

- Transmath : 6e Cycle 3 (2016), cycle 4 (2016), 2de (2019), 1re spécialité (2019)
- Techmaths : 1re enseignement commun et spécialité STI2D (2019), Terminale enseignement commun et spécialité STI2D/STL (2020)
- Hyperbole : 2de (2019), 1re (2019), Terminale spécialité (2020), mathématiques complémentaires (2020), mathématiques expertes (2020)
- Enseignement scientifique 1re (2019), Enseignement scientifique Terminale (2020)

DUNOD

- Mathématiques pour l'informatique BTS SIO (2015), Programmation en Python pour les mathématiques (2016)

ELLIPSES

- Apprendre la programmation par le jeu, à la découverte du langage Python 3 (2015)
- Python, les bases de l'algorithmique et de la programmation (2015)

EYROLLES

- Apprendre à programmer avec Python 3 (2012)
- Informatique et sciences du numérique - édition spéciale Python ! (2013)

MASSON

- Eléments d'algorithmique (1992)

Logiciels

- LibreOffice
- Emulateur de calculatrices numworks
- Geogebra 5
- Python 3 (éditeur Pyzo avec les bibliothèques numpy, scipy et matplotlib)
- Scratch